

LUSTRE BRONZE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation LUSTRE BRONZE
Nom chimique LUSTRE BRONZE
Type de produit Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Troisième cuisson pour le décor sur verre/céramiques/porcelaine
Usages déconseillés - Ne pas utiliser pour la décoration d'objets à usage alimentaire

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ATELIER CATHERINE BERGOIN
Parc d'activité
Rue de la Peysse
73000 BARBERAZ France
Téléphone : +33 (0)4 79 85 24 85
Site web www.decor-porcelaine.fr
Contact FDS : fds@catherine-bergoin.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: HYDROCARBURES AROMATIQUE C9 (CAS No.: 64742-95-6)||ALPHA-PINENE (CAS No.: 80-56-8)||tris(2-éthylhexanoate) de bismuth (CAS No.: 67874-71-9)||cineole (CAS No.: 470-82-6)||pin-2(10)-ene (CAS No.: 127-91-3)||3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene (CAS No.: 13466-78-9)||[1S-(1 α ,3 $\alpha\beta$,4 α ,8 $\alpha\beta$)]-decahydro-4,8,8-trimethyl-9-methylene-1,4-methanoazulene (CAS No.: 475-20-7)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



LUSTRE BRONZE

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P264	Se laver le visage, les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser poudre sèche, poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH

EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5) ALPHA-PINENE (80-56-8) dipentène (138-86-3) cineole (470-82-6) pin-2(10)-ène (127-91-3) 3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène (13466-78-9) [1S-(1 α ,3 $\alpha\beta$,4 α ,8 $\alpha\beta$)]-decahydro-4,8,8-trimethyl-9-méthylène-1,4-méthanoazulène (475-20-7) nopyl acetate (128-51-8) . Peut produire une réaction allergique
--------	--

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
cyclohexanol	n°CAS : 108-93-0 Numéro d'identification UE : 603-009-00-3 N°CE : 203-630-6	>= 7 - < 10	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
HYDROCARBURES AROMATIQUE C9	n°CAS : 64742-95-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 918-668-5	>= 5 - < 7	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H335) - H335 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
tris(2-éthylhexanoate) de bismuth	n°CAS : 67874-71-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 267-499-7	>= 5 - < 7	Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 (H361d) - H361d Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
p-menth-1-en-8-ol	n°CAS : 98-55-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-680-6	>= 5 - < 7	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
cineole	n°CAS : 470-82-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 207-431-5	>= 3 - < 5	Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable

LUSTRE BRONZE

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
ALPHA-PINENE	n°CAS : 80-56-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-291-9	>= 3 - < 5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
cyclohexanone	n°CAS : 108-94-1 Numéro d'identification UE : 606-010-00-7 N°CE : 203-631-1	>= 1 - < 3	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0	>= 1 - < 3	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
benzyl acetate	n°CAS : 140-11-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-399-7	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
pin-2(10)-ene	n°CAS : 127-91-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-872-5	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
linalyl acetate	n°CAS : 115-95-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-116-4	>= 1 - < 3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5	>= 0,5 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
camphene	n°CAS : 79-92-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-234-8	>= 0,5 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
acide 2-éthylhexanoïque	n°CAS : 149-57-5 Numéro d'identification UE : 607-230-00-6 N°CE : 205-743-6	>= 0,25 - < 0,5	Repr. 2 - H361	Non applicable
dipentène	n°CAS : 138-86-3 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 205-341-0	>= 0,1 - < 0,25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]he pt-3-ene	n°CAS : 13466-78-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 236-719-3	>= 0,1 - < 0,25	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
[1S-(1α,3αβ,4α,8αβ)]-decahyd ro-4,8,8-trimethyl-9-methylene -1,4-methanoazulene	n°CAS : 475-20-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 207-491-2	>= 0,1 - < 0,25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
nopyl acetate	n°CAS : 128-51-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-891-9	>= 0,1 - < 0,25	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

LUSTRE BRONZE

- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Laver les vêtements souillés avant de les utiliser à nouveau

Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
- Retirez les verres de contact si nécessaire
- Protéger l'oeil indemne

En cas d'ingestion

- NE PAS faire vomir.
- Appeler immédiatement un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La combustion produit de la fumée lourde
- NE PAS RESPIRER les produits de combustion

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Porter un appareil de protection respiratoire
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8
- Eloigner toute source d'ignition.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.

LUSTRE BRONZE

- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Retenir l'eau de lavage contaminé et l'éliminer.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux
- Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
- Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
- Voir section 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec:Aliments pour humains et animaux
- Protéger contre:Forte chaleur
- Stocker à des températures inférieures à 20°C.
- Tenir à l'abris des rayons directs du soleil

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

LUSTRE BRONZE

8.1 - Paramètres de contrôle

cyclohexanol (108-93-0)	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m3 (FR)	200 mg/m3
VLE ppm (FR)	75 ppm
VLE mg/m3 (FR)	300 mg/m3
cyclohexanone (108-94-1)	
VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m3 (FR)	40,8 mg/m3
VLE ppm (FR)	20 ppm
VLE mg/m3 (FR)	81,6 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: Combinaison complète de protection

- Protection oculaire appropriée: Écran de protection du visage

- Porter les gants de protection homologués

- Par ex: PVC, néoprène ou caoutchouc



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	marron foncé	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 60 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	

LUSTRE BRONZE

Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	insoluble dans l'eau
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions normales

10.5 - Matières incompatibles

- Éviter le contact avec les matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible

LUSTRE BRONZE

LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
-------------------------------	--------------------------

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

LD50 oral (rat)	1300 mg/kg
-----------------	------------

LD50 dermal (rat)	1100 mg/kg OECD 402
-------------------	------------------------

cyclohexanol (108-93-0)

LD50 oral (rat)	2060 mg/kg
-----------------	------------

LD50 dermal (rabbit)	18000 mg/kg
----------------------	-------------

LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 3,6 mg/l
---------------------------------------	------------

cyclohexanone (108-94-1)

LD50 oral (rat)	1535 mg/kg
-----------------	------------

LD50 dermal (rat)	1100 mg/kg
-------------------	------------

LC50 inhalation dusts and mists (rat)	11 mg/l
---------------------------------------	---------

p-menth-1-en-8-ol (98-55-5)

LD50 oral (rat)	4300 mg/kg
-----------------	------------

benzyl acetate (140-11-4)

LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg
-----------------	--------------

LD50 dermal (rabbit)	> 5000 mg/kg
----------------------	--------------

LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 0,766 mg/l
---------------------------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Non classé

LUSTRE BRONZE

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

cyclohexanol (108-93-0)	
LC50 96 hr fish	1100 mg/l
ErC50 algae	> 500 mg/l
ErC50 other aquatic plants	500 mg/l
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
EC50 48 hr crustacea	69,6 mg/l
LC50 96 hr fish	35 mg/l
cyclohexanone (108-94-1)	
LC50 96 hr fish	527 mg/l
ErC50 algae	> 100 mg/l Durée : 72h
ErC50 other aquatic plants	800 mg/l Durée : 24h
benzyl acetate (140-11-4)	
LC50 96 hr fish	4 mg/l
ErC50 algae	110 mg/l
ErC50 other aquatic plants	17 mg/l

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

LUSTRE BRONZE

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux

- Ne pas rejeter dans l'environnement.

Précautions particulières à prendre

- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1993

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

LUSTRE BRONZE

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3

ADR Code de classification: : F1

Pictogrammes



Pictogrammes

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

LUSTRE BRONZE

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274+601+640E
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	
<u>Arrimage et manutention</u>	:	
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

LUSTRE BRONZE

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la
Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40
Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 28
Restriction 29
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/EU (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)
Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

LUSTRE BRONZE

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	14/12/2020	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Repr. 2 (H361d)	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 (H361d)
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

LUSTRE BRONZE

STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
---------------------	---

*** **